

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, du 8 février 2016, tenue le 16 février 2016, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Rhéal Grenier est absent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations – Adjudication
  2. Série d'obligations – Concordance aux règlements d'emprunts
  3. Réalisation d'un emprunt de courte échéance (5 ans)
  4. Prolongation emprunts numéros 597-04, 598-04 et 599-04
  5. Plan d'intervention
  6. Demande de permis 98, route 235
  7. Poste de directrice des services administratifs
  8. Comptes à payer
- Période de questions  
Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION 02-058-16  
SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS –  
ADJUDICATION**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 597-04, 599-04, 598-04, 782-15 et 783-15, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1<sup>er</sup> mars 2016, au montant de 2 083 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Municipalité d'Ange-Gardien a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98 281,00 \$	116 000 \$	1,35000 %	2017	2,46262 %
		119 000 \$	1,50000 %	2018	
		122 000 \$	1,75000 %	2019	
		125 000 \$	1,90000 %	2020	
		1 601 000 \$	2,10000 %	2021	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98 180,00 \$	116 000 \$	1,25000 %	2017	2,48103 %
		119 000 \$	1,50000 %	2018	
		122 000 \$	1,70000 %	2019	
		125 000 \$	1,85000 %	2020	
		1 601 000 \$	2,10000 %	2021	
Financière Banque Nationale Inc.	98 351,00 \$	116 000 \$	1,40000 %	2017	2,50155 %
		119 000 \$	1,65000 %	2018	
		122 000 \$	1,80000 %	2019	
		125 000 \$	2,00000 %	2020	
		1 601 000 \$	2,15000 %	2021	

Considérant que l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- Que l'émission d'obligations au montant de 2 083 000 \$ de la Municipalité d'Ange-Gardien soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.;
- Que demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-059-16**  
**SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 083 000 \$ :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
597-04	28 200 \$
599-04	178 600 \$
598-04	611 000 \$
782-15	451 700 \$
783-15	186 900 \$
783-15	626 600 \$

Considérant que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 083 000 \$;
- Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1<sup>er</sup> mars 2016;
- Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P. DE L'ANGE GARDIEN  
101, RUE CANROBERT  
ANGE-GARDIEN, QC  
J0E 1E0

- Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année;
- Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-060-16**  
**RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE (5 ANS)**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 083 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 597-04, 599-04, 598-04, 782-15 et 783-15, la Municipalité d'Ange-Gardien émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 597-04, 599-04, 598-04, 782-15 et 783-15 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-061-16**  
**RÉSOLUTION DE PROLONGATION**

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien aura, le 22 février 2016, un montant de 830 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 143 100 \$, pour une période de 10 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 597-04, 598-04 et 599-04;

Considérant que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Considérant qu'un montant de 12 500 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 817 800 \$;

Considérant que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1<sup>er</sup> mars 2016;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien emprunte 817 800 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 8 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 02-062-16**

#### **PLAN D'INTERVENTION POUR RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, selon le nouveau guide de novembre 2013, est exigé à toute municipalité qui présente une demande d'aide financière pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égouts ou pour des travaux de priorité 3 ou 4 dans le cadre de la TECQ;

Considérant que le plan d'intervention daté du 11 août 2015 a été soumis au MAMOT et corrigé suite aux commentaires en date du 7 décembre 2015;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention révisé le 4 février 2016 par TetraTech QI inc., suite à l'approbation préliminaire du MAMOT;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le conseil approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par Tetra Tech QI inc, daté du 4 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

#### **RÉSOLUTION 02-063-16**

#### **DEMANDE DE PERMIS 98, ROUTE 235**

Considérant une demande de permis pour l'ajout de pompes à essence et le déplacement de l'enseigne pour l'immeuble situé au 98, route 235 à Ange-Gardien;

Considérant que le Conseil de la Municipalité veut s'assurer que les entrées charretières permettant l'accès aux services du 98, route 235, à partir de la route 235, soient appropriées au surplus d'achalandage, conformes aux normes du Ministère des Transports du Québec, et/ou acceptées par ce dernier, en matière de sécurité routière;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de demander au propriétaire du 98, route 235, de fournir à la Municipalité une attestation, permis ou autres documents délivrés par le Ministère des Transports du Québec à l'effet que les entrées charretières du 98, route 235, avec l'ajout de deux pompes à essence, sont conformes ou acceptées par les normes en vigueur en matière de sécurité routière sur les routes sous sa compétence.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-064-16**  
**POSTE DE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS**

Considérant le rapport administratif de la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, du 16 février 2016, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de procéder à l'embauche de Mme Carole Latour au poste de directrice des services administratifs aux conditions recommandées dans ledit rapport.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-065-14**  
**COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Fournisseurs 28 598,59 \$

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 02-066-16**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

---

Yvan Pinsonneault, maire

---

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière